



COMPTE RENDU CTL DU 12 juillet 2017

Le CTL reconvoqué suite au boycott des 4 Organisations du département, la seconde instance s'est finalement tenue ce 12 juillet 2017

La CGT a lu à la direction sa liminaire sans concession. Elle est à lire sur notre site CGT Finistère.

Point 1 : doctrine d'emploi des agents techniques

Il s'agissait là d'éclairer les agents techniques du département sur leurs tâches à accomplir et de les protéger par une formalisation contractuelle co - signée par la direction et l'agent. On y prévoit le droit à formation le droit à être remplacé etc..). 5 agents sont concernés par ce point dans le 29.

Très légère avancée en terme de transparence et d'accompagnement, la CGT a voté POUR.

Point 2 : Formation Professionnelle

Le débat s'est essentiellement tenu autour de la E. Formation qui, pour la CGT, ne peut se substituer à la Formation classique, toujours riche, qui permet échanges et qui amène du relationnel, là où la E. Formation isole l'agent dans des conditions de travail qui ne lui permettent pas toujours de la suivre correctement. (difficulté pour s'isoler ou se concentrer..)

D'ailleurs la CGT a insisté sur la l'absentéisme en 2016 qui est éloquent. Cela prouve la difficulté des agents pour appréhender ce genre de formations.

Vos représentants CGT ont rappelé que la proximité géographique des lieux de formations est toujours la meilleure réponse. La direction de rappeler : qu'il faut au moins 8 agents pour qu'une formation soit proposée dans le département.

La CGT s'est abstenue sur ce point égratignant la E Formation qui doit rester un palliatif et précisant à nouveau que la formation est un droit essentiel pour tous les agents.

Point 3 : Organisation des CDIF Quimper

Au regard d'un déséquilibre dans le partage des charges entre les 2 secteurs. Déséquilibre qui s'explique historiquement selon la direction, il a été décidé en concertation avec les agents un rééquilibrage. La CGT s'est abstenue en regrettant que les agents n'aient pas été concertés lors du choix des communes réparties.

La direction a assuré qu'un nouveau dessinateur serait affecté au CDIF Quimper en fin d'année.

Point 4 : Expérimentation du travail à distance dans les SIE (pour information)

La proposition, qui est une expérimentation concerne les sites de Quimper Est, Carhaix, Quimperlé et Quimper Ouest. La gestion des avizir serait ainsi gérée à distance par 2 EDR.

Si la Cgt a souligné certaines difficultés techniques quand à cette expérimentation, elle a surtout insisté sur les dangers du projet.

Dans la continuité de ce qui fait trop fréquemment, on assiste ici encore à une industrialisation des tâches. La transformation de nos services en ateliers de production n'amène que difficultés au travail Lassitude, manque d'autonomie, appauvrissement des missions seront des conséquences de ce morcellement des tâches.

L'argument de la direction tient en l'idée que le travail à distance devient une solution pour alléger les activités des petits SIE. Elle tient d'ailleurs, pour acquis cette idée pour toutes les structures du département (Cdif, SPF Trésoreries...)

C'est ici l'essentiel de la supercherie. La CGT a invalidé ce point de vue avec virulence et a ainsi précisé à la directrice que les agents n'étaient pas dupes. L'empirisme nous donne raison. Le raisonnement malicieux est le suivant : le Travail à distance vient supprimer des missions de sites déjà petits, le Tagerfip, véritable échafaud, vient entériner l'année suivante la suppression des emplois. Les agents rescapés sur le petit site moins nombreux encore, commencent à souffrir de leur faible effectif...la messe est dite :

Ou bien les agents n'ont aucun regret à abandonner le site, leur environnement professionnel devenant très compliqué à supporter (congés, accueil du public, absentéisme...)

Ou bien, la direction découvre que le ratio Agent / espace professionnel n'est plus adapté parce que trop couteux...et demande la fermeture du site ou du service...

Dans les 2 cas, le gain financier immobilier est atteint!!CQFD
et le service public de proximité est sacrifié...

Point 5 : Fusion des secteurs dans les SIP de Doarnenez et Morlaix

La CGT est intervenue en insistant sur l'inutilité de ces fusions. Elles n'amènent aucune plus value aux missions.

Vos élus ont mis l'accent sur la problématique des emplois. Dans ces deux sites, il existe une réelle inquiétude, soit à cause de la fragilité des secteurs soit à cause de la répartition des emplois après fusion. A Morlaix, il est évident que des emplois sont supprimés après fusion.

La direction a répondu avec assurance que ce n'était pas le cas, et a présenté aux OS le Tagerfip en parallèle des emplois implantés. Elle raisonne en terme d'emploi dans les SIP dans leur entièreté.

La direction locale souligne qu'il ne s'agit que d'un choix de répartition des emplois à l'intérieur du sip en indiquant que cette prérogative est celle du chef de service. Et en aucun cas celle de la direction.

La cgt n'a pas manqué l'occasion et a donc indiqué, que dans ce cadre, le chef de service aurait à se justifier auprès des agents concernés.

Le 20 juillet se tiendra une nouvelle réunion dans laquelle les agents auront à s'exprimer. La CGT veillera quoi qu'il en soit à ce que les revendications de ces personnels soient entendues, y compris dans un rapport de force si nécessaire. La Cgt précisant qu'il ne s'agit pas d'une menace mais d'une évocation.

Point 6 : Campagne IR 2017

Concernant l'accueil physique, tous sites confondus, il semble en nette diminution – 12,29 % notamment, – 25,8% dans les trésoreries.

La Cgt appelle à la prudence en la matière, car, en effet, si de nombreux contribuables qui ont trouvé porte close dans les trésoreries auront en effet, finalement décidé de se débrouiller seuls..on ne mesure pas encore les conséquences de cette réalité en terme de contentieux.

Sur ce point, la directrice a souligné sa volonté de "forcer" les usagers à ne pas venir en accueil physique dès lors ou elle est persuadée qu'ils n'y avait aucune raison pour qu'ils se déplacent.

La CGT a donc rétorqué, qu'elle ne connaissait pas l'instrument qui permettait à la directrice de mesurer "la

bonne raison" de se présenter à un accueil et que l'un des fondement du service public reste l'équité de traitement...si certains des contribuables "forcés" à ne pas venir en accueil physique devaient connaître des contentieux avec notre administration, elle en porterait toute la responsabilité!

Le nombre de courriels, lui, par contre a explosé + 26%

L'accueil aux PC "libre service" pour la télédéclaration a été incessant pendant cette campagne..ce qui indique, ce que la CGT avait déjà annoncé..que nombre de contribuables ne maîtrisent ni l'informatique, ni la télédéclaration...étant entendu, que l'an prochain, avec l'obligation de télédéclarer pour le revenus supérieurs à 15 000 euros, cet accueil risque lui aussi d'exploser.

L'accueil téléphonique a lui aussi diminué de 10,6 % et notamment de 30% dans les trésoreries. Sachant que nombre de trésoreries, par manque d'effectif ne peuvent plus répondre..on imagine, là encore comment le contribuable a du se débrouiller autrement...

les difficultés liées aux nouveautés 2017 ont déjà été observées par la direction locale. La CGT les aura rappelé malgré tout.

Les agents se sont très souvent transformés en assistants informatiques

le 2042 RICICI a généré un gaspillage papier incroyable et de nombreux usagers n'ont pas trouvé la case "réduction impôts" sur internet..ce qui risque de provoquer là encore du contentieux..

Des problèmes de connexions sur le sites "impots .gouv.fr" ont été notables, des difficultés de saisies ont été constatées et l'ergonomie du site et ses réponses ont été remises en cause par les usagers...

La Cgt a entendu que la direction locale avait remonté ces difficultés en centrale et attend les améliorations qui se doivent pour soulager les personnels qui sont les seuls confrontés à ces campagnes.

Point 7 : Nouvelles procédures de contrôle fiscal (pour info)

Mise en oeuvre d'examen de comptabilité :

Au sein du Finistère, seuls Brest et Quimper sont concernés par ces nouvelles procédures (PCE et BDV). Elle est entièrement réalisée depuis le bureau, est adaptée pour des contrôles courts (inférieurs à 6 mois). Elle compte comme un CFE

Mise en oeuvre de la procédure d'instruction sur place des RCTVA

elle s'applique aux demandes de RCTVA topées en circuit long relève donc des PCE

elle relève de la sphère contentieuse

la décision du service doit intervenir dans les 4 mois de la notification au contribuable de l'avis d'instruction sur place qui ouvre la procédure et dans un délai de 60 jours à compter de la première intervention sur place. Elle ne compte pas comme un CFE et n'empêche pas de procéder ultérieurement à une vérification de comptabilité

Point 8: Projets de restructurations 2018

La CGT FP 29 et solidaires FP 29 ont refusé de participer à ce simulacre de dialogue et ont cloué la porte. Ces 2 Organisations syndicales donnent rendez vous aux personnels et à la direction dès le 4 septembre prochain, date du CTL censé entériner la plupart de ces projets.

Vos élus : Pascale Guyomard
 Christian Farges
 Jean luc Capelle

Experts Ludovic Morin
 Albert Cornic